

Déclaration du Conseil International des Infirmières



sur la décision de la Cour suprême des États-Unis d'annuler l'arrêt Roe c. Wade : les conséquences pour les infirmières et la santé mondiale

27 juin 2022

Le Conseil International des Infirmières (CII) est profondément préoccupé par la décision de la Cour suprême des États-Unis d'annuler l'arrêt Roe c. Wade, supprimant ainsi le droit des femmes d'accéder à des soins de santé sexuelle et reproductive de qualité et portant donc atteinte aux droits de la femme. Cette décision a de lourdes conséquences pour les professionnels des soins infirmiers, mais aussi pour la santé mentale et physique des patients.

La prise de position du CII sur la santé de la femme réaffirme et respecte le droit fondamental des femmes d'accéder à la santé. Le CII soutient les services de santé accessibles et respectueux des besoins de la femme.

Le CII reconnaît et respecte le droit des femmes d'exercer un contrôle sur leurs droits en matière de santé reproductive, ce qui inclut l'accès aux services d'avortement.

Le Code déontologique du CII (2021) stipule que les infirmières promeuvent des environnements dans lesquels les droits de l'homme sont reconnus et respectés. Les infirmières défendent également l'équité et la justice sociale pour l'accès aux soins de santé.

Le manque d'accès à des soins d'avortement sûrs est l'une des principales causes de décès et d'invalidité maternels évitables dans le monde. Les Directives pour la prise en charge de l'avortement 2022 de l'Organisation mondiale de la Santé (who.int) fournissent des ressources exhaustives reposant sur des données probantes.